

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DJS 351** Subvention (5.000 euros) à l'association Itinéraire International (12e).

**M<sup>me</sup> Pauline VERON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Itinéraire International ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Itinéraire International (20689 / 2014\_04843) 9 rue de la Vega (12e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.